



REGLEMENT PARTICULIER

19ème édition Internationale

« **Du Guignol de Lyon** »

Les 3 & 4 novembre 2018

1. Cette compétition de Badminton est régie par les règles officielles du badminton 2018-2019 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. La compétition est ouverte à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du **jeudi 18 octobre 2018**. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N1-N2-N3 ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition. Les joueurs étrangers peuvent participer à cette compétition mais devront envoyer une attestation de licence aux organisateurs.
3. Le Juge-arbitre sera : Mme Marie-Odile PUYPE du club de Montalieu. Ses décisions sont sans appel. Toutes contestations ou réclamations devra être présentée par le responsable du club présent dans le gymnase.
4. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
5. Les tableaux proposés sont : simple homme, simple dame ou mixte le samedi et double hommes & double dames et ½ et finales de simples sur la journée du dimanche dans les séries « N1-N2-N3 ».
6. Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou de 4 avec un ou deux sortants selon le nombre de joueurs et de paires dans chaque série.
7. Regroupements proposés : Les tableaux seront composés par séries (3 à 4 séries) selon le CPPH et range national des joueurs. (Série 1, Série 2, Série 3 et Série 4 selon le nombre de joueurs ou de paires)
8. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. (Simple ou Mixte le samedi). Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. 32 € pour 1 ou 2 tableaux pour les joueur(euses) classées N1

9. Le mode d'inscription et de paiement se fera façon individuelle ou via le club du joueur(euse). 3 feuilles d'inscriptions maximum par clubs.
10. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL Grade 3 »
11. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales et dans la mesure du possible les finales pourront être arbitrées.
12. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
13. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juges-arbitre.
14. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 4 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
15. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus avec l'accord des joueurs(euses) concerné(e)s).
16. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
17. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.
18. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service et en jeu (illimité).
19. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers techniques maximum par demi-terrain.
20. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains.
21. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 16 octobre 2018. Le classement du joueur(euse) sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le jeudi 18 octobre 2018.
22. Tout(e) joueur(euse) forfait après la date du tirage au sort et avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
23. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de simple peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le (la) joueur(euse) défaillant(e) ne peut être remplacé(e) que par un(e) joueur(euse) inscrit(e) au tournoi avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente avec l'accord du joueur(euse) encore en lice. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
24. Le Badminton Club de Lyon décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
25. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
26. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Bon tournoi à tous.

Juge-arbitre : Mme Marie-Odile PUYPE